

# ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE LIVRADOIS FOREZ

BP 11 63600 AMBERT

COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE

21 AOUT 2011

**26ème COURSE DE COTE  
REGIONALE DE VIVEROLS**

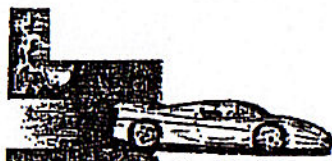


**J.-E. TACHON**

42, avenue Emmanuel-Chabrier  
63600 AMBERT

☎ 04.73.82.05.28

**TOUTES ASSURANCES**



Comité régional

FEDERATION FRANCAISE  
**FFSAI**  
DU SPORT AUTOMOBILE

L'Association Sportive Automobile LIVRADOIS FOREZ, organise le 21 août 2011, avec le concours du Comité des Fêtes et de la Municipalité de Viverols, une épreuve sportive de courses de côte régionale dénommée :

**26ème COURSE DE COTE REGIONALE DE VIVEROLS  
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE**

Cette épreuve compte pour la coupe de France de la montagne, le challenge du Comité Régional d'Auvergne du Sport Automobile le challenge de l'ASA Livradois Forez et le challenge SANSAC.

Le présent règlement a été approuvé par le comité régional sous le n° R26/CC en date du 25/05/2011, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° R 285 en date du 09/06/2011.

**ARTICLE : 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE**

**Article : 1.1 P : Officiels**

**Président du Collège des commissaires sportifs :**

**Commissaires sportifs (au nombre de 2 ou 4) :**

**Directeur de Course :**

**Directeur de course adjoint :**

**Commissaire Technique Responsable :**

Mme Catherine PASTOREK	n° Licence 15145
Mme Joëlle ALLEMAND	n° Licence 16382
Mr Etienne GARDETTE	n° Licence 8272
Mr Jean RENAULT	n° Licence 1871
Mr Christophe ARSAC	n° Licence 3591
Mr Thierry DUPECHER	n° Licence 3564
Mr Serge FEGOLOTTI	n° Licence 6047
Mr Gérard JOUVHOMME	n° Licence 51582
Mr Dominique MONNIER	n° Licence 55260
Mr PASCAL Emario (stag)	n° Licence 37568
Mr François CHASSAGNOL	n° Licence 15142
Mr LAMY René	n° Licence 23111

**Chargé des relations avec les concurrents :**

**Chargé de la mise en place des moyens :**

Chronométrage : .	Mme Chantal RIX	n° Licence 23112	Mr Eric MATHEVON	n° Licence 12403
	Mr André RIX	n° Licence 23113	Mr François DALMAS	n° Licence 25530
	Mr PUCHAT Alain	n° Licence 183286	Mr COSTE Fabien	n° Licence 132206

**Chargé des commissaires de routes**

Mr EMERIC Pascal n° Licence 37568

**Secrétariat de l'épreuve** Mme Evelyn VIALATTE n° Licence 53143 et Mme PUCHAT Lorence

**Article : 1.2 P : Horaires :**

> Clôture des engagements : le mardi 17 août 2011 à 24 heures.

> Publication de la liste des engagés : le jeudi 18 août 2011.

> Vérifications administratives : le dimanche 21 août 2011 Cour de l'école à Viverols, de 7 h 30 à 10 h 15.

> Vérifications techniques : le dimanche 21 août 2011 Cour de l'école à Viverols, de 7 h 45 à 10 h 30.

> Réunion du collège des commissaires sportifs : 1<sup>ère</sup> réunion le dimanche 21 août 2011 à 10 h 45. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

> Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 21 août 2011 à 11 heures 00.

> Parc de départ CD 111 avant le pont.

> Essais chronométrés le dimanche 21 août 2011 de 9 heures à 12 heures.

> Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 21 août 2011 à 12 heures 30.

> Course : 1ère montée le 21 août 2011 à partir de 14h - 2 ou 3 montées à la discrétion du directeur de course.

> Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

> Affichage des résultats provisoires le dimanche 21 août 2011 après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

> Parc fermé d'arrivée (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine de mise hors course d'office) sur la ligne de départ.

> Remise des prix, le dimanche 21 août 2011 à 20 heures cour de l'école.

**Article : 1.3 P : Vérifications**

⇒ Les vérifications administratives auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 21 août 2011 de 7 h 30 à 10 h 15.

⇒ Les vérifications techniques auront lieu cour de l'école de Viverols le dimanche 21 août 2011 de 7 h 45 à 10 h 30.

⇒ Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : Adresse adhésif ultérieur.

⇒ Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45 € TTC maxi

⇒ Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le dimanche 21 août 2011 à 10 h 30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 21 août 2011 à 10 h 45.

**Article 1.5P : Dispositions particulières**

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

**ARTICLE : 2 P : ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms..

### **ARTICLE : 3 P : CONCURRENTS ET PILOTES**

#### **Article : 3.1 P : Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante

A.S.A. Livradois Forez

BP 11

63600 AMBERT

Eric MATHEVON - Evelyne VIALATTE

La Roche

63600 AMBERT

☎ 04.73.82.61.78

Mél : evelyne.eric@assalivradoisforez.fr

**Jusqu'au mardi 17 août 2011 à 24 heures**

Les frais de participation sont fixés à 160 € pour les concurrents acceptant la publicité de l'organisateur. Droit d'engagement ramené à 150 € pour les licenciés de l'A.S.A. L.F.

### **POUR ETRE VALABLES, LES ENGAGEMENTS DEVRONT OBLIGATOIREMENT ETRE ACCOMPAGNES DES FRAIS DE PARTICIPATION.**

Si 4 jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 40 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

### **ARTICLE : 4 P : VEHICULES ET EQUIPEMENTS**

#### **Article : 4.1 P : Voitures Admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à 90. Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Sialoms.

#### **Article : 4.2 P : Carburant pneumatiques équipements**

Voir règlement standard des courses de côte et sialoms.

#### **ARTICLE 4.2.7 ECHAPPEMENT**

Toutes les voitures devront être équipées d'un silencieux.

#### **Article : 4.3 P : Numéros de course**

Voir règlement standard des courses de côte et sialoms.

#### **Article : 4.4 P : Mesures et dispositifs de sécurité**

Voir tableau publié dans France Auto Spécial règlement.

### **ARTICLE : 5 P : PUBLICITE**

Voir règlement standard des courses de côte et sialoms.. Elle sera précisée par un additif.

### **ARTICLE : 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **Article : 6.1 P : Parcours**

↳ La course de côte régionale de Viverois aura lieu sur le CD 111 en direction de Mèdeyrolles.

↳ La Course se déroulera en deux ou trois montées à la discrétion du directeur de course.

↳ Départ : sur le CD 111 - 200 mètres après le pont.

↳ Arrivée : 400 mètres avant le croisement avec le VO Ferry, l'arrivée sera jugée lancée. Il faudra ralentir dans la zone de décélération, portion de route sinueuse après la ligne d'arrivée et délimitée par une ligne blanche, le non respect de cette clause du règlement entraînera des pénalisations.

↳ Pente moyenne : 2 %

↳ Longueur du parcours : 1 400 m

↳ Modalité de retour au départ : par la route de course

↳ Parc de départ : sur CD111

↳ Parc d'arrivée sur CD 111

#### **Article : 6.2 P : Route de Course**

Accès par CD 111.

#### **Article : 6.3 P : File de départ**

File de départ : sur CD 111.

#### **Article : 6.4 P : Signalisation**

Voir règlement standard des courses de côte et sialoms

#### **Article : 6.5 P : Parc concurrents**

Le parc concurrent sera situé sur le CD 111 entre l'école et le pont.

Le Parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion) pour tous les concurrents classés est situé sur la ligne de départ.

#### **Article : 6.7 P : Tableaux d'affichage officiels**

Pendant les vérifications, cour de l'école à Viverois. Pendant la course sur la ligne de départ.

### **ARTICLE : 7 P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

#### **Article : 7.3 P : Course**

Voir règlement standard des courses de côte et sialoms

Procédure de départ aux feux tricolores.

#### **Article : 7.4 P : Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffage des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

**ARTICLE : 8 P : PENALITES**

Voir règlement standard des courses de côto et slaloms.

**ARTICLE : 9 P : CLASSEMENTS**

Ils seront établis de la façon suivante :

- 1 Classement général
- 1 Classement pour chaque groupe (seront confondus les groupes suivants :
  - FC
  - F2000
  - N+FN
  - A + FA
  - D/E + FR + F3
  - C3 + CM + CN)
- 1 Classement pour chaque classe
- 1 Classement féminin

**ARTICLE : 10 P : PRIX****Article : 10.2 P : Prix**

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Le Groupe Z ne gagne pas de prix en numéraire, il sera primé par des coupes.

**Classement SCRATCH**

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5ème
280 €	220 €	160 €	100 €	50 €

**GRUPE**

+ de 11 partants	1 <sup>er</sup> : 120 €	2 <sup>ème</sup> : 90 €
6 à 11 partants	1 <sup>er</sup> : 120 €	2 <sup>ème</sup> : 75 €
2 à 5 partants	1 <sup>er</sup> : 75 €	

**CLASSE**

+ de 11 partants	1 <sup>er</sup> : 150 €	2 <sup>ème</sup> : 110 €	3 <sup>ème</sup> : 80 €	4 <sup>ème</sup> : 50 €
9 à 11 partants	1 <sup>er</sup> : 150 €	2 <sup>ème</sup> : 90 €	3 <sup>ème</sup> : 55 €	
6 à 8 partants	1 <sup>er</sup> : 150 €	2 <sup>ème</sup> : 70 €	3 <sup>ème</sup> : 50 €	
4 à 5 partants	1 <sup>er</sup> : 150 €	2 <sup>ème</sup> : 60 €		
2 à 3 partants	1 <sup>er</sup> : 150 €			
1 partant	1 <sup>er</sup> : 75 €			

Féminin : 1ère : 85 € + coupe.

Prix cumulables

**Article : 10.3 P : Coupes**

Deux commissaires seront récompensés au cours de la remise des prix. Coupes non cumulables.

**Article : 10.4 P : Remise des prix et coupes.**

La remise des prix aura lieu le dimanche 21 août 2011 cour de l'école à Viverols à 20 heures.